



La commercialisation du cannabis (B2)

DOCUMENT DÉCLENCHEUR

L'Uruguay devient le premier pays du monde à vendre du cannabis en pharmacie

C'est une première dans le monde. Les Uruguayens pourront désormais acheter en pharmacie du cannabis à usage récréatif, à compter du mercredi 19 juillet. Dans un premier temps, seules seize officines commencent à distribuer cette drogue, car l'Etat n'est pas parvenu à trouver un accord avec les grandes chaînes de pharmacie. L'emplacement de cette poignée d'établissements, jusqu'ici tenu secret, devait être dévoilé au tout dernier moment.

La Commission nationale des drogues (JND) a publié une photographie du conditionnement retenu pour ce cannabis, semblable à des pochettes individuelles de thé. Deux types de cannabis seront commercialisés, l'"Alfa I", avec une prédominance d'indica, et le "Beta I", avec une prédominance de sativa. Le pourcentage de THC (tétrahydrocannabinol) – principale substance à effets psychotropes de la marijuana – figure sur l'emballage, ainsi qu'un "avertissement" et des "recommandations" pour son usage.

Le cannabis sera vendu au prix de 1,30 dollar (environ 1,13 euro) le gramme et il sera possible d'en acheter au maximum 10 grammes par semaine. Avant de pouvoir acheter du cannabis en pharmacie, chaque client doit au préalable s'inscrire sur les registres de consommateurs. Cette démarche a déjà été effectuée par près de 5 000 personnes depuis le 2 mai, selon les dernières données de l'Institut de régulation et de contrôle du cannabis (IRCCA).

En 2013, sous la présidence de José Mujica, une loi avait légalisé trois façons de se procurer du cannabis : culture à domicile pour la consommation personnelle, appartenance à un club cannabique pour planter de manière coopérative et achat de marijuana en pharmacie sous le contrôle de l'Etat. Les deux premiers volets ont déjà été mis en pratique. Mais celui sur la vente en pharmacies a été plusieurs fois repoussée, en raison de leurs réticences.

En France, c'est la loi du 31 décembre 1970 qui définit le cadre légal français pour la politique en matière de drogue. La possession ou la consommation de cannabis dans un lieu privé ou public est strictement interdite.

France Info, 19/07/2017

http://www.francetvinfo.fr/sante/droque-addictions/cannabis/l-uruguay-devient-le-premier-pays-du-monde-a-vendre-du-cannabis-en-pharmacies_2290261.html

PROPOSITIONS DE QUESTIONS

- ❖ Quel est le thème de ce document ?
- ❖ Que pensez-vous de cette décision ?
- ❖ Quels sont les avantages et les inconvénients d'une telle mesure ?
- ❖ Quelle est la loi dans votre pays ?
- ❖ La consommation de cannabis est-elle stigmatisée ? Pourquoi ?
- ❖ Que pensez-vous de la légalisation d'autres drogues, plus dures ?

Proposition de devoir : Rédiger un essai argumentatif – « Que pensez-vous de la commercialisation du cannabis dans votre pays ? » (200 mots)

LEXIQUE

- | | | |
|--------------------------|----------------------|----------------------|
| ❖ Le cannabis | ❖ Le conditionnement | ❖ Légaliser |
| ❖ Récréatif / Récréative | ❖ Une prédominance | ❖ Se procurer |
| ❖ Une officine | ❖ Une substance | ❖ Une appartenance |
| ❖ Une poignée de | ❖ Psychotrope | ❖ Mettre en pratique |
| ❖ Tenu(e) secret/secrète | ❖ Un emballage | ❖ Un volet |
| ❖ Dévoiler | ❖ Au préalable | ❖ Une réticence |